

REGLEMENT

Entraînements :

Chacun se doit de participer aux entraînements avec une tenue adaptée (jogging-short-caleçon, baskets plates ou rythmiques) et avec les cheveux soigneusement attachés en chignon.

Tout objet personnel (portable, bijoux) devra être laissé à la maison afin d'éviter tout risque de blessure, de perte, de détérioration ou de vol dont le club ne saurait être responsable. Le chewing-gum est interdit.

Le Club se dégage de toutes responsabilités en cas de détérioration du matériel des salles. En cas de détérioration, le club se retournera vers la famille concernée.

Dans tous les cas, les activités devront être exercées sous le contrôle d'un adulte responsable de l'organisme habilité. Les mineurs sont placés sous l'autorité des monitrices à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence d'au moins une personne majeure. Un calendrier devra être établi par avance. Aucun autre parent ou autre personne ne sera admis lors des entraînements.

Les horaires d'entraînement devront être respectés. Toute absence devra être signalée à la monitrice responsable du groupe. Le nombre de danses dépendra du niveau et de la présence du twirleur.

Acheminement sur des lieux extérieurs :

Pour les évènements (exemple : stage) qui se déroulent à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents suivant un arrangement déterminé à l'avance. Celui-ci ne sera pas pris en charge par le club. En cas d'absence lors d'un stage pour lequel l'adhérent a été inscrit les frais occasionnés seront à la charge des parents sauf cas de force majeure (maladie avec certificat, décès...).

Les manifestations estivales permettent de faire vivre le club. Il est donc indispensable que le twirleur effectue un minimum de représentations, et ce sérieusement. Lors des manifestations les licenciés restent sous la responsabilité de leurs parents.

Dispositions relatives à la discipline :

La détente, l'agrément et les résultats sportifs que chacun peut espérer obtenir de la fréquentation du club ainsi que la vie du club en général, dépendent en grande partie du bon comportement de chacun des membres de celui-ci.

Le club se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos antisportif, ou injurieux pourra être sanctionné. Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit et à respecter les autres. Tout comportement considéré comme fautif (aux entraînements, durant les manifestations, durant les stages ou passages de degrés...) pourra en fonction de sa nature et de sa gravité faire l'objet d'une sanction (avertissement, exclusion d'une danse, convocation de l'adhérent et des parents en vue d'une exclusion temporaire ou définitive).

Signature du responsable légal

signature de l'adhérent